

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Convocation transmise par voie
électronique le 11 septembre 2020
Conseillers Municipaux en exercice
au jour de la séance : 43
Affichage du Procès-verbal intégral
en date du 25 septembre 2020

Séance du 18 septembre 2020

L'AN DEUX MILLE VINGT, le DIX-HUIT du mois de SEPTEMBRE à 17 h 45, le CONSEIL MUNICIPAL, dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gaby **CHARROUX, Maire**.

N° 20-199

**ENVIRONNEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLE
MISE EN ŒUVRE D'UNE DEMARCHE DE GESTION ECOLOGIQUE DANS LES ESPACES VERTS
ET FORESTIERS DE LA COMMUNE - APPROBATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

PRÉSENT.E.S :

M. Gaby **CHARROUX**, Maire, M. Henri **CAMBESEDES**, Mme Camille **DI FOLCO**, M. Gérard **FRAU**, Mme Nathalie **LEFEBVRE**, M. Stéphane **DELAHAYE**, Mme Sophie **DEGIOANNI**, M. Florian **SALAZAR-MARTIN**, Mme Linda **BOUCHICHA**, M. Pierre **CASTE**, Mme Annie **KINAS**, M. Frédéric **GRIMAUD**, Mme Charlette **BENARD**, Adjoint au Maire, Mme Odile **TEYSSIER-VAISSE**, MM. Franck **FERRARO**, Mehdi **KHOUBANI**, Mme Saoussen **BOUSSAHEL**, Adjoint de Quartier, MM. Roger **CAMOIN**, Patrick **COURTIN**, Mmes Caroline **RIMBAULT-MINOT**, Chantal **HABASTIDA**, MM. Jean-Marc **VILLANUEVA**, Christian **DEPREZ**, Mme Valérie **BAQUE**, MM. Jean-Pascal **BADJI**, Olivier **MAURUC**, Mme Marceline **ZEPHIR**, MM. Jean-François **MAUFFREY**, Pierre **DHARREVILLE**, Mme Emmanuelle **TAVAN**, M. Mathieu **RAISSIGUIER**, Mme Laëtitia **SABATIER**, M. Patrick **BERTHON**, Mme Carole **CAHAGNE**, M. Thierry **BOISSIN**, Mme Joëlle **COULOMB**, M. Jean-Luc **DI MARIA**, Mme Christiane **VILLECOURT**, Conseillers Municipaux.

EXCUSÉ.E.S AVEC POUVOIR :

Mme Eliane **ISIDORE**, Conseillère Municipale - Pouvoir donné à M. Gaby **CHARROUX**
Mme Anne-Marie **SUDRY**, Conseillère Municipale - Pouvoir donné à M. Jean-François **MAUFFREY**
Mme Blandine **GUICHANE**, Conseillère Municipale - Pouvoir donné à M. Stéphane **DELAHAYE**
M. Emmanuel **FOUQUART**, Conseiller Municipal - Pouvoir donné à Mme Christiane **VILLECOURT**.

EXCUSÉE :

Mme Sigolène **VINSON**, Conseillère Municipale

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, **Monsieur Florian SALAZAR-MARTIN, Adjoint au Maire**, a été désigné à l'unanimité pour remplir les fonctions de **secrétaire de séance**.

Accusé de réception en préfecture
013-211300561-20200918-CM20_19751-DE
Date de télétransmission : 25/09/2020
Date de réception préfecture : 25/09/2020

Interrogés avant la crise sanitaire, dans le cadre d'un sondage annuel, les Français placent en tête "la protection de l'environnement" (52 %), devant "l'avenir du système social" (48 %) et "les difficultés en termes de pouvoir d'achat" (43 %).

Consciente de ces enjeux, la majorité municipale a inscrit dans son projet de mandat le développement durable comme un élément essentiel à intégrer dans les différentes politiques publiques. La notion de "Ville Durable" se traduira pas la mise en place de nouvelles approches et de projets concrets en faveur de lutte contre le changement climatique, de protection des ressources et de la biodiversité, de résilience, de participation citoyenne, etc.

En parallèle, la période de confinement a généré un entretien très limité des espaces verts et forestiers. Il a ainsi été constaté une forme de "retour de la nature en ville". Aussi, dans le cadre de la reprise d'activités des services municipaux, et en cohérence avec les objectifs ambitieux portés par l'exécutif sur le sujet, il a été proposé d'expérimenter, puis de généraliser de nouvelles pratiques "écologiques", tout en garantissant la sécurité et la qualité du service rendu aux habitants.

L'objectif de la gestion écologique est d'intervenir de manière différente sur les sites (en fonction de caractéristiques géographiques, paysagères, d'usages, etc.), et de préserver le cadre de vie et la santé des agents et des habitants.

Cette démarche s'inscrit sur du moyen - long terme, avec des adaptations progressives sur les plans organisationnel, humain (avec une montée en compétence des équipes) et matériel. La mise en place d'un travail transversal au sein de l'administration sera également nécessaire. Par ailleurs, la sensibilisation et l'implication des habitants seront indispensables afin d'assurer la réussite du projet sur la durée.

Sur la commune, la mise en place de nouvelles pratiques d'aménagement et d'entretien des espaces publics s'inscrit ainsi dans 4 finalités :

- . Intégrer les enjeux écologiques et proposer un cadre de vie de qualité
- . Redonner du sens au travail effectué par les équipes techniques et améliorer les conditions de travail
- . Moderniser et adapter le fonctionnement des services en charge de la gestion des espaces verts et forestiers
- . Optimiser les moyens et les ressources.

Pour rappel, la Commune dispose d'une identité paysagère remarquable, due aux divers microclimats spécifiques, à la présence d'eau et de reliefs ; ces atouts permettent l'utilisation d'une large palette végétale dans un contexte méditerranéen.

Dans le respect de ces spécificités locales, 8 lignes directrices guideront les prochaines interventions sur les espaces verts et forestiers de la Commune :

- 1. Faire évoluer le fleurissement** afin d'intégrer l'approche environnementale et les nouveaux usages (stratégie de positionnement, plantes économes en intrants ou vivaces, méthodes culturales avec paillage, etc.) ;
- 2. Réaliser des tontes différenciées et du fauchage tardif**, afin de favoriser le développement d'une flore locale favorable aux pollinisateurs et de lutter contre l'érosion de la biodiversité ;
- 3. Adopter le "Zéro" produit phytosanitaire**, avec selon les sites, un enherbement naturel et progressif, des techniques alternatives d'entretien, l'implication des riverains, du micro-fleurissement, etc. ;
- 4. Réduire la production de déchets verts et les valoriser** afin d'en faire des ressources (réutilisation dans les massifs, broyage pour paillage voire production de biomasse, compostage, etc.) ;
- 5. Rechercher les économies d'eau**, avec un audit et une rénovation des équipements existants, et répondre plus finement aux besoins des végétaux avec des procédés innovants ;

6. **Valoriser le rôle des arbres et arbustes en ville**, qui permettent la création d'îlots de fraîcheur dans l'espace public et participent à l'adaptation au changement climatique (instauration de règles pour les chantiers, respect du cycle de développement, taille douce et moins fréquente, port naturel, etc.) ;
7. **Améliorer les connaissances sur la biodiversité locale** et conforter les actions de lutte biologique intégrée (utilisation d'auxiliaires, hôtels à insectes, etc.) ;
8. **Mailler des jardins pédagogiques / partagés** afin de faire la promotion des pratiques écologiques, en impliquant les habitants et les scolaires.

Des sites de démonstration seront progressivement développés dans les quartiers, afin de permettre de présenter à travers des exemples concrets les changements en cours. Des actions de sensibilisations spécifiques et des supports de communication seront aussi proposés aux habitants afin de permettre une appropriation de la démarche par le plus grand nombre, et encourager des initiatives locales et citoyennes.

Des objectifs concrets, notamment en matière de suppression du recours aux produits phytosanitaires, de diminution de consommation d'eau, de gestion des déchets, etc. pourront être travaillés dans le cadre d'une instance de suivi de la démarche (comme la Commission "Ville Durable"), qui pourra rendre compte régulièrement sur les résultats obtenus vis à vis des différents axes de travail. Des ajustements et adaptations seront ainsi effectués en continu.

Aussi, pour réussir la mise en place de cette démarche, il est proposé que le Conseil Municipal s'engage de manière officielle à travers une délibération cadre et développe un plan de communication spécifique et des actions pédagogiques de proximité, permettant une diffusion et une généralisation de ces pratiques dans le temps, et avec l'ensemble des acteurs locaux volontaires.

En complément, la préparation de dossiers de candidature pour des labellisations (type éco-jardin / Ville nature) pourrait être envisagée afin de valoriser le travail de tous les services et d'obtenir des retombées positives pour les habitants.

Ceci exposé,

Vu les huit lignes directrices relatives aux interventions sur ses espaces verts et forestiers proposés par la Commune,

Vu l'examen du dossier et l'avis de la Commission "Ville Durable" en date du 1^{er} septembre 2020,

Vu l'examen du dossier et l'avis de la Commission "Administration Générale et Finances" en date du 9 septembre 2020,

Le Conseil Municipal est donc invité :

- **A approuver la mise en place d'une démarche de "gestion écologique" dans les espaces verts et forestiers situés sur le territoire de la Commune.**
- **A autoriser le Maire ou l'Adjoint(e) Délégué(e) à signer tout document relatif à la concrétisation de ce dossier.**

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE A L'UNANIMITÉ DES ÉLUS PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS LE RAPPORT QUI PRÉCÈDE.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

| |
|---|
| Accusé de réception en préfecture 013-211300561-20200918-CM20_19751-DE Date de télétransmission : 25/09/2020 Date de réception préfecture : 25/09/2020 |
|---|

Signature électronique
Le Premier Adjoint
délégué à l'Administration Générale
Henri CAMBESSEDES